



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 mars 2026

Nbre de Conseillers en exercice : 9
Présents : 7
Votants : 8
Pouvoir : 1

Pour : 8
Contre : 0
Absention : 0

L'an deux mille vingt six, le 27 mars, le Conseil d'Administration dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe QUEBEC
Date de Convocation du Conseil d'Administration : 23/03/2026

PRESENTS : MM. Christophe QUEBEC – Sandrine LACOUR – Sophie MARCOCCIO – Patrick NARDOU – Françoise GUERRIER – Maud SAGASPE – Alicia DESSUGE
EXCUSEES : Julie MICOULAS – Christèle PERRET
POUVOIR : de Julie MICOULAS à Sandrine LACOUR
Secrétaire de séance : Sandrine LACOUR

2026 – D12 : MISE EN PLACE DE TITRES RESTAURANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n° 2007-1461 du 12 octobre 2007 concernant les titres restaurant ;
Considérant qu'il convient de répondre à une aspiration majoritaire des agents de la collectivité.

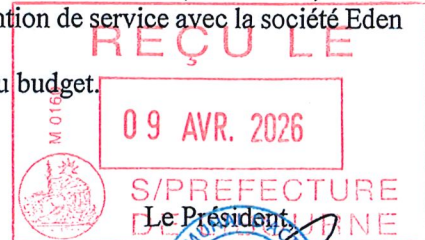
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- Décide d'instaurer, à compter du 1^{er} avril 2026, un dispositif de titres restaurants au bénéfice des agents titulaires, stagiaires et non titulaires du CCAS, selon les conditions générales suivantes :
- . L'octroi de 4 chèques par semaine pour un agent à temps complet
- . Le retrait d'un chèque par jour d'absence quel qu'en soit le motif ;
- . La prise en charge par la collectivité de 60 % de la valeur faciale du chèque et de 40 % restants à la charge de l'agent ;
- . Le nombre de chèques dont pourra bénéficier l'agent sera déterminé à terme échu (*mois N + 1*).
- Autorise Monsieur le Président à signer une convention de service avec la société Eden Red
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait à Rauzan,
Le 27 mars 2026

La Secrétaire,

Sandrine LACOUR



Le Président,

Christophe QUEBEC